unine
Université de Neuchâtel
Faculté de droit

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Office fédéral de l'environnement OFEV

KWL Konferenz für Wald, Wildtiere und Landschaft
CFP Conférence pour la forêt, la faune et le paysage
CFP Conferenza per la foresta, la fauna e il paesaggio

KVU CCE CCA

9 mars 2027 – Université de Neuchâtel

Le bruit : sources, principes et mécanismes de protection prévus par le cadre légal

La loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) a notamment pour but de protéger la population contre le bruit nuisible ou incommodant. Elle est complétée par l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Le cours s'articule sur les points suivants :

- **Les bases scientifiques et techniques de la protection contre le bruit**
- **Les bases juridiques (présentées avec un accent particulier sur les mécanismes et procédures topiques ainsi que le bruit routier, le bruit des établissements publics et les pompes à chaleur)**
- **La révision LPE/OPB entrée en vigueur le 1er avril 2026 et la coordination avec l'aménagement du territoire**

De quoi s'agit-il ?

Le bruit affecte la santé et la qualité de vie. Selon les calculs de l'OFEV pour 2021, publiés en 2025, environ 740 000 personnes subissent à domicile un bruit routier dépassant les valeurs limites d'immission. Les coûts externes du bruit des transports sont estimés à quelque 3 milliards de francs par an (OFEV, 2026). L'assainissement des installations et la densification urbaine posent ainsi des questions techniques et juridiques majeures.

Objectifs de la formation

Lors de procédures concernant la protection contre le bruit (permis de construire, assainissement et autres), tant les connaissances techniques, que juridiques sont indispensables pour une évaluation correcte des mesures à prendre en matière de protection contre le bruit.

Pour cette raison le cours fera état des bases techniques, avant de passer en revue les aspects juridiques, parfois complexes, notamment dans le cadre des diverses procédures de mise en œuvre en matière d'aménagement du territoire, de constructions, ou en cas d'assainissement.

Après le cours, les participantes et les participants :

- bénéficient des connaissances techniques de base nécessaires ;
- connaissent les bases légales applicables en matière de protection contre le bruit et d'aménagement du territoire ;
- peuvent évaluer les enjeux en matière d'aménagement du territoire et les obligations des autorités ;
- disposent d'outils leur permettant de mieux traiter des problèmes spécifiques liés au bruit ;
- sont informés des derniers développements juridiques en la matière.

Contenu du cours

- Notion, sources, propagation et protection (aspects techniques)
- Bases légales et régime de protection (aspects juridiques : prévention, assainissement, allègement, etc.)
- Coordination entre aménagement du territoire et protection contre le bruit (mise en zone, constructions, etc.)
- Compétences fédérales, cantonales-communales
- Bruit routier, bruit des établissements publics (Aide à l'exécution 8.10 Cercle bruit) et bruit des pompes à chaleur
- Révision LPE/OPB entrée en vigueur le 1er avril 2026 : art. 22 et 24 LPE, art. 29 et 31 OPB ; logements et qualité acoustique des zones à bâtir
- Jurisprudence récente
- Discussions

Dans ce cours, les principes de bases et les instruments du droit de l'environnement ne seront pas traités.

Public visé

Le cours s'adresse à toutes celles et ceux qui sont confrontés ou intéressés par les questions de droit en matière de protection contre le bruit. Ce cours s'adresse entre autres :

- aux collaboratrices et collaborateurs des administrations communales, cantonales et fédérales (ingénieurs, juristes et urbanistes) ;
- aux bureaux d'ingénieurs, d'urbanisme et d'architectes (collaborateurs ou responsables) ;
- aux exploitants d'installations génératrices de bruit ;
- aux juristes actifs dans la protection contre le bruit ou désirant se spécialiser dans ce domaine ;
- aux personnes actives dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la police des constructions et confrontés aux problématiques de bruit.

Intervenantes et intervenant

Dre Lucie Baillon
Cheffe de secteur au service de l'air du bruit et du rayonnement non ionisant Canton de Genève
Doctorat es sciences EPFL (sciences des matériaux), Ingénieure en électricité EPFL

Dr Jean-Michel Brahier
Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg ; avocat associé, Brahier Magnin Avocats SA, Fribourg
Doctorat en droit, Avocat

Dre Valérie Wyssbrod
Direction de la formation continue en droit de l'environnement, Chargée d'enseignement dans le Master en conservation de la biodiversité, Université de Neuchâtel
Doctorat en droit, Master en sciences humaines et sociales (communication, journalisme/sociologie/psychologie)

Formation continue en droit de l'environnement – Université de Neuchâtel, Av. du 1er-Mars 26, 2000 Neuchâtel
Email : environnement.droit@unine.ch – Tel. 032 718 12 22

unine
Université de Neuchâtel
Faculté de droit

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Office fédéral de l'environnement OFEV

KWL Konferenz für Wald, Wildtiere und Landschaft
CFP Conférence pour la forêt, la faune et le paysage
CFP Conferenza per la foresta, la fauna e il paesaggio

KVU CCE CCA

9 mars 2027 – Université de Neuchâtel

Le bruit : sources, principes et mécanismes de protection prévus par le cadre légal

Salle D59 - Université de Neuchâtel, Av. du 1er-Mars 26, 2000 Neuchâtel

Programme

08h45	Accueil et café
09h15	**Bienvenue et présentations** V. Wyssbrod
	Notion, sources, propagation et protection (aspects techniques) L. Baillon
	Bases légales et régime de protection (aspects juridiques : prévention, assainissement, allègement, etc.) J.-M. Brahier
Pause 20 min.	
	Coordination bruit et aménagement du territoire ; révision législative J.-M. Brahier
12h30	Pause de midi
14h00	**Bruit routier, bruit des établissements publics (Aide à l'exécution 8.10 Cercle bruit) et bruit des pompes à chaleur** L. Baillon
	Pause 20 min.
	Jurisprudences récentes ; discussions et échanges L. Baillon / J.-M.Brahier
17h30	**Fin du cours**

Finance d'inscription

La finance d'inscription comprend la participation au cours et le matériel, le repas de midi ainsi que les collations lors des pauses.

Module d'une journée

Prix :	CHF	690.-
Prix partenaires* :	CHF	640.-

** Les personnes liées à une institution ou une organisation partenaire (issues de l'OFEV, des services cantonaux membres de la CCE, CFP ou membre ADE ou VSA) bénéficient du prix partenaire.*

Attestation de participation

La participation à chaque module donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Contact et informations

Université de Neuchâtel
Faculté de droit
Formation continue en droit de l'environnement
Av. du 1er-Mars 26
2000 Neuchâtel

Tel. : 032 718 12 22
environnement.droit@unine.ch

Inscription

Inscription en ligne

Email : **environnement.droit@unine.ch**
Infos : **https://droitenvironnement.ch**